

GDON du BERGERACOIS

Groupement de Défense contre
les Organismes Nuisibles

Pôle Viticole
ZA Vallade sud
24112 BERGERAC cedex
Tel : 05.53.24.71.77
Fax : 05.53.24.98.48
contact@fvbd.fr

Bilan des activités du GDON 2020

Objectif principal Mettre en œuvre la lutte aménagée contre la Flavescence Dorée sur l'ensemble des communes du GDON du Bergeracois : 82 communes dans le périmètre de lutte obligatoire
51 communes ou parties de commune sont classées à 2+1 ou 1+1 traitements soit 9391 ha.
Le piégeage a été mis en place sur ces 51 communes pour déclencher le dernier traitement seulement si c'est nécessaire.
La prospection a été réalisée sur 40 communes.

Autres réalisations:

Suivi des parcelles contaminées en 2019.
Information des viticulteurs et techniciens.
Contrôle d'arrachage des pieds et parcelles FD.

Piégeage

333 pièges ont été posés : 1 pour 30 ha, et 1 pour 5 ha en zone de foyer. 1 piège par parcelle contaminée en 2019.
4 relevés hebdomadaires du 13 juillet au 7 août.
Déclenchement si nombre d'adultes + larves > à 3 sur un piège.

Résultats piégeage 2020

Déclenchement du dernier traitement sur 22 communes ou parties de communes soit 6610 ha soit 70 % de la surface en lutte aménagée.
Surface économisée : 2781 ha.
Envoi des courriers personnels de déclenchement et consultation sur le site de la FVBD.

Protocole dérogatoire d'aménagement de l'utilisation des pyrèthres naturels

Ce protocole a permis de mettre en œuvre une lutte aménagée pour des utilisateurs de pyrèthres naturels, ce qui n'est pas le cas dans le protocole classique du GDON.

- Suivi par AgroBio Périgord, sous convention avec le GDON, vérifié par FREDON Aquitaine
- 212 ha engagés
- Comptages larvaires avant et après traitements pour décider de la réalisation du dernier traitement

Résultat : 74% de réduction de la surface traitée.

Si vous utilisez les pyrèthres naturels et que vous êtes intéressés par la mise en place de ce protocole sur des parcelles de votre exploitation, contactez avant le 30 avril 2021 le GDON.

Prospection

Les principaux chiffres :

- 2 équipes de 9 prospecteurs en prestation de service (société AVS), formés par le GDON ;
- 6 techniciens (1 salariée GDON, 1 technicienne FVBD, 2 techniciens en prestation de service, 2 techniciens CA 24) ;
- Participation de la FREDON et Agrobio Périgord.

Périodes:

- Du 10 août au 21 août (10 jours) avec les 2 équipes de 9 + 2 techniciens ;
- 10 journées supplémentaires pour parcelles contaminées avec les techniciens (3 en moyenne);
- 20 journées de technicien en quad.

Soit 250 journées de prospection.

Résultats

- **2500 ha prospectés ;**
- Sur 40 communes ;
- Prospection à 100% des communes de Thénac et Monestier particulièrement contaminées FD ;
- Prospection de % des surfaces des communes ou parties de communes à 1 traitement et % des communes ou parties de commune à 1+1 ou 2+1 traitements ;
- % de prospection en moyenne pour chaque commune prospectée (de 1 à 100%).

Nombre de pieds atteints	7899
dont FD vérifié par analyse	7422
dont BN vérifié par analyse	362
dont FD/BN vérifiés par analyse	115

Répartition des pieds atteints :

Sur les 40 communes prospectées, on retrouve :

-des pieds atteints de la Flavescente Dorée ou assimilé (FD/BN ou jaunisse à phytoplasme) sur 29 communes : Bergerac (90 ↘), Bouzic (2↘), Bonneville (2↗) Carsac de Gurson (7→), Colombier (2↗), Conne de Labarde (30↗), Creysse (4↗), Cunèges (3↘), Eymet (15↗), Gardonne (1↗), Le Fleix (1→), Minzac (31↘), Monbazillac (2101↗), Monestier (1257↗), Montazeau (2↗), Pomport (28↘), Port Sainte Foy (2↗), Prignorieux (8↗), Saint Agne (131↗), Saint Antoine de Breuilh (12↗), Saint Aubin de Cadelech (6↗), Saint Cyprien (726↗), Saint Julien - Innocence- Eulalie (50↗), Saint Michel de Montaigne (1↗), Saussignac (46↗), Sigoulès et Flaugeac (233↗), Thénac (2675↘), Vélines (30↗), Villefranche de Lonchat (41↗)

↗ : en hausse /2019 ; ↘ : en baisse /2019 ; → : stable /2019. Attention, ce ne sont pas forcément les mêmes surfaces qui sont prospectées.

-des pieds atteints de Bois Noir sur 19 communes.

PRESTATION POUR LE COMPTE DU GDON DE LA VALLEE DU DROPT, SUR LE VIGNOBLE DES COTES DE DURAS

11 communes à 1+1 traitement(s) soit 1604 ha en lutte aménagée (sur 1959 ha).

Piégeage sur 11 communes (57 pièges).

Déclenchement sur 3 communes pour 478 ha soit 30 % de la surface en lutte aménagée.

Surface économisée : 1126 ha.

Prospection : 380 ha sur 5 communes.

1 commune prospectée à 100% (Savignac) et 1 à 50% (Villeneuve)

Nombre de pieds marqués	721
dont FD vérifié par analyse	206
dont BN vérifié par analyse	501
dont FD/BN vérifié par analyse	14

Communes	BN	FD+FD/BN	Evolution FD /2019
Baleyssagues	0	20	↗
Duras	0	44	↘
Savignac de Duras	385	101	Non prospecté en 2019
Soumensac	0	46	↗
Villeneuve de Duras	116	9	Non prospecté en 2019

Résultats de la prospection

A RETENIR

Les communes de Thénac et Monestier ont été prospectées à 100%. Il semble que la situation soit restée relativement stable à Thénac, ce qui est un bon signe. Toutefois il faut continuer à être extrêmement vigilant. Pour Monestier, on constate une augmentation, à suivre en 2021. L'un des foyers de Monbazillac connaît aussi une reprise notable, et on déplore deux nouveaux foyers, à Saint Cyprien et à Sigoulès.

4 parcelles, soit 2.2380 ha, sur les communes de Monbazillac, Thénac, Sigoulès et Saint Cyprien devront être arrachées car le nombre de pieds atteints de FD dépasse 20%.

Tous les viticulteurs concernés par la présence de pieds contaminés sur leurs parcelles ont reçu un courrier pour les en informer et leur demander d'arracher ces pieds avant le 31 mars 2021. **Cet arrachage est nécessaire, il fait partie intégrante de la stratégie de lutte contre la Flavescente Dorée et le Bois noir. Il doit être réalisé soigneusement en évitant la possibilité de repousses, qui sont porteuses elles aussi du phytoplasme, donc contaminantes.** Nous vous rappelons de plus qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

ECONOMIES DE TRAITEMENTS

Grace aux évolutions du nombre de traitements par commune obtenues en 2020 et au non déclenchement du dernier traitement, on a économisé cette année 3141 ha en Bergeracois, soit 15% de la surface totale en traitement, et 1126 ha à Duras, soit 35% de la surface totale en traitement .

Attention !

Dans le Bergeracois, la surface économisée grace au piégeage est plus faible qu'en 2019. Nous vous rappelons que la réalisation correcte et collective du ou des premiers traitements **conditionne l'économie** que l'on peut réaliser par la suite.

Pour tout renseignement, contacter Cathy Lourtet : cathy.lourtet@fvbd.fr ou 06 84 80 54 49